



Groupe RATP

ENCADR'FLASH

Mardi 09 mars 2021

NAO 2021

Avant même la réunion de négociation qui se tiendra ce jeudi 11 mars, la direction de la RATP a annoncé qu'il n'y aurait **pas d'augmentation de la valeur du point en 2021** (et probablement les années suivantes !). C'est donc pour la 2ème année consécutive qu'il n'y aura pas d'augmentation générale. En 6 ans il n'y aura eu que 1,3% d'augmentation de la valeur du point.

Ce n'est évidemment pas satisfaisant !

Cela étant, **la CFE-CGC Groupe RATP souhaite obtenir a minima l'amélioration de deux points** sur lesquels la RATP n'est pas généreuse :

- **la rémunération des dimanches et jours fériés travaillés ;**
- **la contribution financière de l'entreprise pour les télétravailleurs.**

En effet, les dimanches et jours fériés travaillés donnent droit à un complément de rémunération de 22€ pour les 7 premiers dimanches ou jours fériés travaillés dans l'année, puis de 27,5 € pour les 4 suivants et enfin 50 € à partir du 12ème, ce qui est peu compte tenu des contraintes générées.

Pr ailleurs, chaque jour de télétravail est compensé à hauteur de 2,30 €, ce qui est loin de correspondre aux frais supportés par les télétravailleurs et économisés par l'entreprise.

Ces deux mesures auraient l'avantage de bénéficier à deux populations distinctes : les salariés postés d'une part et les salariés sur les fonctions supports d'autre part.

D'autres améliorations, telles que **porter le remboursement des abonnements SNCF hors Ile-de-France au même niveau que celui du pass navigo**, ou **augmenter l'allocation complémentaire de déplacement** destinée à couvrir une partie des frais de celles et ceux qui commencent ou terminent leur service à l'heure où les transports publics sont à l'arrêt, seraient appréciées par les salariés concernés.

Syndicat CFE-CGC Groupe RATP

Tél : 01 58 76 80 00

www.cfe-cgc-ratp.com - contact@cfe-cgc-ratp.com

Organisation adhérente à la fédération nationale des transports CFE-CGC

Confédération française de l'encadrement CGC
